

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 64 du 11 mars 2011)

Page 6, article 8, paragraphe 1, au point a):

au lieu de: «a) revenus professionnels»

lire: «a) revenus d'emploi»

Page 6, article 8, paragraphe 1, au point b):

au lieu de: «b) jetons de présence»,

lire: «b) tantièmes et jetons de présence».

Page 9, article 16, paragraphe 1, au deuxième alinéa:

au lieu de: «Ces informations peuvent également être utilisées pour établir et appliquer d'autres droits et taxes relevant de l'article 2 de la directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures ⁽¹⁾, ou pour établir et recouvrer des cotisations sociales obligatoires.»

lire: «Ces informations peuvent également être utilisées pour établir et recouvrer d'autres droits et taxes relevant de l'article 2 de la directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures ⁽¹⁾, ou pour établir et recouvrer des cotisations sociales obligatoires.»
